

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2009 (20h30)

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, MM. Jean-François DURAND, Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Martine DEUS, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : Mmes Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Roselyne RASPAIL (procuration donnée à M. Jean-François DURAND).

Secrétaire de séance : M. Olivier MIGNEREY.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

REHABILITATION DE LA MAIRIE

Signature du marché de travaux

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 15 décembre 2008 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la mairie et autorisé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la réalisation des travaux ; procédure « adaptée » selon les dispositions du Code des Marchés publics.

Le marché de travaux a été décomposé en 9 lots. Un avis d'appel public à la concurrence a été affiché, publié et mis en ligne le 9 juin 2009, laissant un délai d'un mois aux candidats pour déposer leur(s) offre(s). Le montant total du marché étant supérieur au seuil interne de 200 000 € HT retenu par la collectivité dans sa délibération du 3 juin 2009, le Maire rappelle que le Conseil est seul compétent pour approuver le marché et autoriser sa signature. Il ajoute que même si cela n'était pas obligatoire, la commission d'appel d'offres a été réunie pour ouvrir les 42 plis réceptionnés et retenir les offres les plus avantageuses, selon les critères définis dans le règlement de la consultation : valeur technique comptant pour 50 % de la note, prix et délais comptant respectivement pour 30 % et 20 %.

Au regard de ces critères, neuf entreprises ont donc été retenues pour un montant total de travaux égal à 606 616 € HT. En ajoutant les honoraires (architecte, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité), l'opération s'élève aujourd'hui à 687 920 € HT, auxquels il faut ajouter 6 724 € HT pour le futur système d'alarme et le contrôle des accès aux différents étages et bureaux, soit un total de 694 644 € HT et une économie générale de 14,5 % par rapport au budget prévisionnel.

A l'unanimité, la signature et la notification du marché ont été autorisées. Le chantier débutera mi-septembre, par la partie gros œuvre.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE - TARIFS :

Chaque année les tarifs des repas servis à la cantine scolaire sont fixés par le Conseil, qui applique généralement une augmentation comprise entre 1 % à 2 %. Le Maire rappelle aux conseillers les tarifs en vigueur : repas enfant 3,30 €, tarif « dissuasif » 5,25 €, tarif PAI (plan d'accueil individualisé) 160 € et repas adulte 6,70 €. Il ajoute que ce service a toujours été déficitaire, compte tenu des charges de personnel d'une part et du renouvellement régulier de matériel d'autre part, pour respecter les règles d'hygiène et sécurité. A cause de la crise économique et des difficultés que pourraient rencontrer les allelois, la décision a été prise, à 15 voix contre 4, de ne pas augmenter les tarifs à la rentrée pour l'année scolaire 2009-2010.

ELECTRIFICATION RURALE :

Aménagement esthétique des réseaux au quartier TUILERIE, en liaison avec des travaux ErDF

Parallèlement au déploiement du réseau ADN (Ardèche Drôme Numérique) et en coordination avec ErDF, l'enfouissement du réseau Basse Tension au Quartier TUILERIE sera conduit par le S.D.E.D. (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme). L'opération s'élève à 52 200 € TTC dont 9 715 € à la charge de la commune si l'on déduit les financements mobilisés. Le Maire rappelle que des crédits budgétaires avaient déjà été inscrits au budget prévisionnel 2009. Les dossiers techniques et financiers ont depuis été affinés. Le Conseil approuve le projet à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATION « LES AMIS DU DOMAINE DES RAMIERES » :

La Commune compte une nouvelle association dénommée « les amis du Domaine des Ramières », créée en septembre 2008. Celle-ci a notamment pour objet l'organisation, la promotion, la réalisation de toutes manifestations culturelles, artistiques, littéraires, scientifiques, de causeries, de débats. Ont déjà été organisés deux brocantes et un concert. En 2010, aura lieu la journée du dahlia. Les responsables sollicitent une subvention communale. Le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2009 a été voté le 30 mars 2009 avec en annexe la liste des associations recevant une subvention de la commune. Octroyer toute nouvelle subvention nécessite une délibération. Les membres du Conseil, après en avoir débattu, décide, à 12 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, d'octroyer une subvention aux amis du Domaine des Ramières, d'un montant de 220 € au titre de l'année 2009.

DIVERS

• Mairie : nouveaux horaires d'ouverture au public.

A compter du 31 août 2009, la mairie sera ouverte au public tous les matins du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00, ainsi que le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00 (sauf juillet et août). Le maire rappelle que les bureaux sont installés temporairement à côté de la salle polyvalente, dans un bâtiment modulaire, en attendant la réhabilitation complète de l'ancien bâtiment.

• Intervention des adjoints et présidents de commissions.

Jean-François DURAND, adjoint, s'est rendu à la réunion publique organisée à Eurre le 16 juillet dernier, sur le projet ERIDAN, projet de nouvelle canalisation de transport de gaz naturel dans la Vallée du Rhône, entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme), soit environ 200 km. La présentation du projet a été suivie d'un débat, qui sera prolongé jusqu'au 6 novembre 2009 sur le site internet www.debatpublic-eridan-gaz.org.

Concernant les travaux de voirie, M. DURAND fait état de quelques difficultés de communication avec l'entreprise titulaire du marché. Quant au déploiement du réseau ADN (Ardèche Drôme Numérique) sur la commune, ont été recensés des problèmes de sécurité de chantier et de remise en état.

Catherine BESSON, adjointe, rend compte de la remise très appréciée des dictionnaires personnalisés de langues étrangères aux enfants des écoles publique et privée admis en 6^{ème}. Le départ à la retraite de Mme BLONDEL a aussi marqué la fin de l'année scolaire.

Guy VIGLIOCCO, adjoint, rappelle la prochaine commémoration du 16 août organisée conjointement avec la commune de Livron-sur-Drôme. Un rassemblement est prévu à 11h00 devant la plaque Jean BOYER à Barnaire, avant le dépôt de gerbes au Plateau de la Résistance.

Bernadette GOLIN, conseillère déléguée, annonce qu'après de nombreuses hésitations sur le choix de matériel, la commune sera bientôt équipée d'un défibrillateur qui sera installé en mairie et mis à disposition des animateurs ou responsables d'associations, formés à sa manipulation. Elle informe également l'assemblée que les associations seront représentées lors de la prochaine édition du BIG BAZAR, puisqu'un stand leur sera réservé dans la cour de l'école publique. Enfin, elle confirme que la Commune mettra prochainement à l'honneur les sportifs allelois qui se sont illustrés cette année.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne le nom du site internet où l'on peut retrouver les données issues du recensement de la population : www.insee.fr. Il évoque ensuite la réunion du 23 juin au Tribunal de Grande Instance de Valence relative au Travail d'Intérêt Général, alternative à l'incarcération. Il s'agissait de dresser un bilan notamment avec les associations, collectivités ou établissements publics, qui accueillent des personnes condamnées à effectuer des heures de travail d'intérêt général. Enfin, dans un tout autre registre, il met en lumière les difficultés que rencontrent les responsables de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à trouver des personnes bénévoles pour s'occuper de l'association.

Avant de conclure, le Maire rappelle le reportage télévisé de TF1 sur Alex diffusé le 17 juillet dernier, disponible sur Internet pour tous ceux qui l'auraient manqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h30.